



# *Guide de la médiation familiale*





**Pierrette Aufferé  
et Annie Babu**

*Guide  
de la médiation  
familiale*

*Étape par étape*

Préface de Maryvonne David-Jougneau

**érès**  
éditions

# Table des matières

Le mot des auteures .....	5
Préface, <i>Maryvonne David-Jougneau</i> .....	7
Introduction, <i>Claude Lienhard</i> .....	9
Avant-propos .....	13

## PARTIE I

### UNE VISION DE LA MÉDIATION FAMILIALE

#### CHAPITRE 1

#### **La médiation familiale : une réponse aux nouveaux besoins de la famille en transition** .....

19	
<i>1.1 La famille et la médiation familiale</i> .....	19
Les familles vivent des mutations profondes .....	19
On est parent pour la vie .....	20
Apprendre à négocier pour gérer les changements .....	20
Pour préserver le lien parental, la médiation familiale fait appel à une nouvelle logique .....	21
<i>1.2 Un bref historique de la médiation familiale</i> .....	22
La médiation familiale, un nouveau maillon dans la chaîne des services à la famille .....	22
<i>1.3 Les différents modèles de médiation familiale</i> .....	25
Le modèle légal .....	26
Le modèle de négociation en milieu du travail .....	26
Le modèle thérapeutique .....	27
Le modèle de communication .....	27
Le modèle de médiation transformative .....	27

## Guide de la médiation familiale

### CHAPITRE 2

<b>La médiation familiale interdisciplinaire</b> .....	29
2.1 <i>Les postulats de la médiation familiale</i> .....	30
Une attitude de non-jugement .....	30
La valeur de la solution mutuellement acceptée.....	31
La croyance en la capacité des personnes.....	31
L'autodétermination et la responsabilité des personnes .....	31
L'importance de la relation .....	31
La possibilité de trouver des solutions sur mesure .....	31
L'utilité du tiers impartial.....	31
2.2 <i>Une vision de la famille</i> .....	32
La transition familiale à la suite de la rupture du couple .....	32
La transition familiale s'effectue dans le temps .....	33
Processus de médiation familiale avant toute procédure.....	34
La transition affecte plusieurs dimensions de la vie familiale .....	35
2.3 <i>Une conception du conflit</i> .....	39
Une médaille à deux revers.....	40
Les réactions au conflit.....	40
2.4 <i>Une vision de la négociation</i> .....	42
La négociation raisonnée est l'épine dorsale de la médiation familiale.....	42
Les principes de la négociation raisonnée .....	42
2.5 <i>Le rôle du médiateur</i> .....	48
Savoir lier les deux niveaux d'intervention .....	48
Le choix des stratégies et des techniques .....	50
Les interventions sur les plans du processus et de la tâche .....	51
Les règles en médiation familiale .....	53

## PARTIE II

### UNE PRATIQUE DE LA MÉDIATION FAMILIALE

### CHAPITRE 3

<b>La vue d'ensemble du processus de médiation familiale</b> .....	57
3.1 <i>Une mise en garde</i> .....	57
3.2 <i>Les grandes phases de la médiation familiale</i> .....	59
Le développement du contexte préalable.....	59
La négociation .....	60
La « postmédiation » ou l'intégration juridique et/ou judiciaire.....	61
3.3 <i>La structure d'un entretien</i> .....	62

**CHAPITRE 4**

<b>Le développement du contexte préalable</b> .....	65
4.1 <i>Les buts</i> .....	65
4.2 <i>Les activités</i> .....	65
L'accueil téléphonique .....	66
La première rencontre .....	70
La négociation d'un « accord-essai » temporaire .....	84
4.3 <i>Les difficultés de la première rencontre</i> .....	89
Les personnes font encore vie commune .....	89
Seul un des deux partenaires souhaite se séparer .....	90
Les personnes veulent régler les différents aspects de leur rupture avant de se séparer .....	91
Les personnes veulent en finir au plus vite .....	93
Les personnes arrivent avec des accords tout faits .....	94
Les personnes commencent à négocier avant le temps sur un point précis et de manière prématurée .....	95
Les personnes ne s'entendent pas sur le premier sujet des négociations .....	96
Le médiateur familial identifie des indices de violence .....	97
4.4 <i>Un complément psychosocial</i> .....	97
Le niveau d'acceptation de la séparation par les conjoints .....	97
Les différentes attitudes face à la décision de se séparer .....	99
4.5 <i>Les annexes</i> .....	101
Informations de base en médiation .....	101
L'évaluation prémédiation .....	102
L'écogramme .....	103
Médiation conventionnelle (contrat de médiation familiale) .....	104
Médiation conventionnelle (contrat de financement) .....	106
Médiation judiciaire .....	107

**CHAPITRE 5**

<b>La répartition des biens</b> .....	109
5.1 <i>Les buts</i> .....	109
5.2 <i>Le déroulement</i> .....	109
Le travail préalable .....	110
L'entretien sur le partage des biens .....	111
5.3 <i>Les difficultés du partage des biens</i> .....	127
Un ou les deux intéressés n'ont pas rempli l'inventaire avant l'entretien .....	127

## Guide de la médiation familiale

Un des deux possède toute l'information .....	128
Un des deux ne veut pas divulguer la teneur ou la valeur de certains biens .....	129
Les intéressés n'ont pas fait évaluer les biens .....	130
Les intéressés ne s'entendent pas sur la valeur des biens .....	132
Les intéressés basent leur principe sur une interprétation erronée de la loi .....	133
Une émotion forte due au partage de certains biens et l'hypothèse de la retraite .....	134
<b>5.4 Un complément psychosocial et juridique .....</b>	<b>135</b>
Les aspects symboliques du partage des biens .....	135
Le patrimoine .....	137
Les régimes matrimoniaux .....	142
L'union de fait .....	152
Exemple de liquidation de régime matrimonial (limitée au partage du bien immobilier) .....	156
Le domicile familial .....	164
Les comptes bancaires des adultes et des enfants .....	172
Les donations .....	174
<b>5.5 Les annexes .....</b>	<b>183</b>
Le guide de préparation à l'entretien .....	183

## CHAPITRE 6

<b>La répartition des responsabilités parentales .....</b>	<b>187</b>
Parentalité et droit : leurs évolutions interactives .....	187
<b>6.1 Les buts .....</b>	<b>190</b>
<b>6.2 Le déroulement .....</b>	<b>190</b>
<b>6.3 Les difficultés de la répartition des rôles parentaux .....</b>	<b>197</b>
Les positions inébranlables chez un des parents .....	197
Un parent critique l'autre .....	198
Les parents ne veulent pas prendre du temps pour discuter des enfants .....	198
Les parents prennent une décision qui ne semble pas être dans le meilleur intérêt de l'enfant .....	199
Un parent démissionne de son rôle .....	199
La place des enfants en médiation familiale .....	200
Un parent refuse de laisser les enfants avec l'autre en raison de la présence d'un nouveau partenaire .....	203
Les enfants refusent de voir un parent .....	203

6.4	<i>Un complément psychosocial et juridique</i> .....	204
	Comment aider les parents à préparer les enfants .....	204
	Les besoins des enfants et des adultes .....	206
	La médiation familiale et la recomposition familiale .....	212
	Le lien de filiation : un enfant pour la vie ? .....	214
	La filiation .....	215
	Avant la réforme : dispositions en vigueur jusqu'au 1 <sup>er</sup> juillet 2006 .....	215
	Après la réforme : dispositions en vigueur jusqu'au 1 <sup>er</sup> juillet 2006 .....	218
6.5	<i>Les annexes</i> .....	227
	L'aide-mémoire .....	227
	Le calendrier d'hébergement .....	228
<b>CHAPITRE 7</b>		
<b>La répartition des contributions financières</b> .....		229
7.1	<i>Les buts</i> .....	229
7.2	<i>Le déroulement</i> .....	229
7.3	<i>Les difficultés du partage des contributions financières</i> .....	248
	Un ou les deux partenaires n'ont pas rempli le budget .....	248
	Les budgets sont déficitaires .....	249
	Une personne fait des demandes excessives .....	250
7.4	<i>Un complément psychosocial et juridique</i> .....	251
	La détermination des contributions financières	
	dans une perspective de réorganisation .....	251
	Les obligations alimentaires d'un couple marié .....	252
	Modalités de paiement forcé .....	258
	L'union de fait .....	259
	Les participations financières pour un enfant majeur .....	261
	Réflexion et expériences pour un barème	
	de contribution alimentaire en France .....	262
	La répartition des impôts sur le revenu .....	273
7.5	<i>Les annexes</i> .....	278
	Le budget mensuel des enfants .....	278
	Le budget mensuel des parents .....	279
<b>CHAPITRE 8</b>		
<b>La conclusion de la médiation familiale</b>		
<b>et des accords élaborés</b> .....		281
8.1	<i>La conclusion de la médiation familiale</i> .....	281
	Annexe .....	283
8.2	<i>Exemples d'accords d'intention</i> .....	284
		719

## Guide de la médiation familiale

---

### CHAPITRE 9

#### La place des partenaires juridiques

#### et le passage vers le judiciaire et le juridique ..... 289

9.1	<i>Le recours aux praticiens du droit</i> .....	289
	Avant la médiation .....	289
	Au cours de la médiation familiale .....	290
	À la fin de la négociation .....	291
9.2	<i>Le passage vers le judiciaire et le juridique</i> .....	291

### CHAPITRE 10

#### Les interventions stratégiques ..... 293

10.1	<i>Pour favoriser une communication efficace</i> .....	293
10.2	<i>Explorer les besoins et les intérêts en médiation</i> .....	294
10.3	<i>Travailler en présence d'émotions intenses</i> .....	296
10.4	<i>Voir venir le conflit</i> .....	297
10.5	<i>Favoriser l'équilibre des pouvoirs en médiation</i> .....	297
	Qu'est-ce que le pouvoir ? .....	297
	Les domaines d'inégalité de pouvoir entre les conjoints .....	299
	Les interventions du médiateur .....	300
10.6	<i>Le caucus</i> .....	302
10.7	<i>L'art de poser des questions en médiation</i> .....	303
	Les questions utiles en médiation .....	304
10.8	<i>Violence et médiation</i> .....	306
	Mes connaissances en la matière sont-elles suffisantes ? .....	306
10.9	<i>Les difficultés dans l'ensemble du processus de médiation</i> .....	308
	Une personne prend toute la place .....	308
	Une personne pleure sans arrêt .....	309
	Une personne est agressive .....	309
	Les personnes s'éloignent de la tâche .....	310
	Le médiateur ignore les signes non verbaux .....	310
	Les personnes se radicalisent .....	311
10.10	<i>Les pièges à éviter</i> .....	312

**PARTIE III**  
**L'ARTICULATION DU PROCESSUS DE MÉDIATION FAMILIALE**  
**DU DROIT ET DES PROCÉDURES JUDICIAIRES**

<b>CHAPITRE 11</b>	
<b>Les contextes</b> .....	317
<i>11.1 Identifier les types de médiation familiale</i> .....	317
<i>11.2 Appréhender le rôle de chacun des intervenants</i> .....	318
<i>11.3 Repérer les différentes procédures où peut intervenir la médiation familiale</i> .....	319
<b>CHAPITRE 12</b>	
<b>Les rapports entre le processus, le nouveau divorce et les procédures</b> .....	321
<i>12.1 Déroulement des procédures de divorce</i> .....	321
Différences entre divorce et séparation de corps .....	321
Les principaux divorces .....	321
Le divorce par consentement mutuel sous signature privée .....	322
La requête en divorce .....	338
Les divorces judiciaires applicables depuis janvier 2005 et janvier 2017 .....	355
Le divorce par consentement mutuel .....	363
Le moment de la liquidation du régime matrimonial .....	370
<i>12.2 Déroulement de la procédure devant le juge des affaires familiales</i> .....	377
Les accords sur l'exercice de l'autorité parentale .....	377
Les conflits sur l'exercice de l'autorité parentale .....	379
L'autre conflit : la prestation compensatoire .....	381
<i>12.3 Déroulement de la procédure de partage des biens</i> .....	381
Liquidation du régime matrimonial .....	381
Cessation de l'indivision .....	382
Liquidation de Pacs .....	382
<i>12.4 Déroulement de la procédure devant la Cour d'Appel</i> .....	384
<i>12.5 Les annexes. Tableaux schématiques des procédures</i> .....	388
<b>CHAPITRE 13</b>	
<b>Les modalités d'intervention du médiateur familial</b> .....	393
<i>13.1 Le moment</i> .....	393
Avant procédure et après une procédure terminée .....	393
Pendant une procédure .....	394
<i>13.2 Le médiateur familial et le magistrat de la famille</i> .....	396
Le choix du médiateur familial .....	396
La « mission » du médiateur familial .....	399
	721

## Guide de la médiation familiale

La désignation du médiateur familial.....	403
<b>13.3 Les fonctionnements du médiateur familial</b> .....	408
La déontologie.....	408
La confidentialité.....	409
Les informations.....	414
<b>CHAPITRE 14</b>	
<b>Les « résultats » de la médiation familiale</b>	
<b>    dans le juridique et le judiciaire</b> .....	421
<b>14.1 « L'impact » de la médiation familiale</b> .....	421
Du contentieux au gracieux .....	421
La suspension des procédures contentieuses.....	421
Les actes de procédure à caractère suspensif .....	422
Les actes de procédure à caractère contentieux .....	422
Les actes de procédure à caractère impératif .....	424
Les actes de procédure à caractère favorable (à la médiation familiale) .....	424
Prescription et médiation familiale .....	425
Interactions des logiques.....	429
<b>14.2 La « trace » de la médiation familiale</b> .....	430
Les accords intervenant pendant ou à l'issue de la médiation.....	430
Le médiateur de justice.....	435
Le transfert de compétence.....	437
<b>14.3 Se familiariser avec les principes et le vocabulaire utilisé</b> <i>    dans les tribunaux</i> .....	438
<b>14.4 Modèles et annexes</b> .....	440
L'écrit des accords en médiation familiale : de « l'intention » à « l'action ».....	440
Le Code Civil et la médiation familiale, couple d'union ou de séparation ?.....	450
La rencontre du médiateur et du notaire en médiation familiale.....	461
Textes nouveaux à médiation nouvelle ? Telle est la question... ..	477
La médiation par consentement mutuel et le divorce privé .....	493
Des fleurs pour la médiation... ..	513
Salomon juge aux affaires familiales ou le partage de l'enfant.....	530
Les clauses Dalloz.....	563
Actes de procédures et décisions judiciaires.....	585
Processus de médiations conventionnelle et judiciaire .....	632
Modèles de lettres .....	633

<b>Lexique</b> .....	643
<b>Annexes générales</b> .....	647
Informations générales sur la médiation familiale .....	647
Arrêté du 8 octobre 2001 .....	647
Forum européen de formation et de recherche en médiation familiale .....	647
Décret n° 2003-1166 du 2 décembre 2003 portant création du diplôme d'État de médiateur familial .....	647
Loi n° 95-125 du 8 février 1995 .....	649
Décret n° 96-652 du 22 juillet 1996 .....	651
Code de procédure civile .....	653
Loi n° 2013-404 du 17 mai 2013 – art.1 .....	654
Loi n° 2002-305 du 4 mars 2002 .....	654
Décret n° 2002-1436 du 3 décembre 2002 .....	670
Loi n° 2004-439 du 26 mai 2004 modifié par art. 50 de la loi du 18 novembre 2016. Entrée en vigueur au 1 <sup>er</sup> janvier 2017 .....	670
Décret n° 2004-1158 du 29 octobre 2004 .....	686
Spécificité de la médiation patrimoniale dans le champ de la médiation familiale .....	687
<b>Références bibliographiques</b> .....	691
<b>Adresses utiles</b> .....	699
<b>Compléments</b> .....	701
<b>Présentation des auteurs</b> .....	713

### Légende des pictogrammes

- ♥ renvoie aux compléments psychosociaux.
- ⚖ renvoie aux compléments juridiques.
- ◆ renvoie aux annexes.
- 🏠 renvoie aux interventions stratégiques.
- 📄 renvoie aux modèles de formulaires.
- 👉 renvoie aux listes de documents à obtenir et à l'aide-mémoire.
- 📖 renvoie au lexique.
- 📄 renvoie à la liste de documents adresses utiles.

# Le mot des auteures

*Ce livre existe grâce à plusieurs personnes.*

*Merci à Linda Bérubé et à Danielle Lambert, nos collègues et amies du Québec, qui ont eu l'idée d'écrire ce guide du médiateur familial en 2000 et qui nous ont permis de marcher sur leur trace tout en nous laissant la liberté de l'adapter au contexte de la médiation familiale en France.*

*Merci aux couples que nous avons reçus en médiation. Grâce à eux, nous avons pu appliquer la théorie que nous proposons et, par une remise en cause permanente, faire avancer notre pratique conjointe de la médiation familiale.*

*Merci à tous nos stagiaires qui nous ont obligées à être de plus en plus rigoureuses dans nos formations à la médiation familiale.*

*Merci enfin à toutes celles et ceux dont le soutien a permis cette réalisation et qui ont contribué à ce que cet ouvrage voit le jour malgré nos moments de découragement et d'incertitude.*

*Ce manuel s'inscrit dans une période de transition : passage d'une pratique pionnière de la médiation familiale à sa professionnalisation, son insertion dans le Code civil (autorité parentale, et réforme du divorce).*

*Le modèle de médiation familiale proposé dans ce livre est celui que nous pratiquons et enseignons depuis maintenant plus de trente ans. Nous sommes bien conscientes qu'il existe en France, en cette période charnière, une pluralité de façons d'exercer la médiation familiale et qu'il n'y a pas un modèle unique.*

*Comme nos collègues québécoises, nous avons pris le risque de mettre par écrit le type de médiation familiale auquel nous nous référons.*

*Notre vœu est que les médiateurs d'aujourd'hui et de demain, que ce soit en utilisant cette façon de faire dans leur pratique, ou en la critiquant, deviennent eux-aussi, des artisans de la médiation familiale du XXI<sup>e</sup> siècle.*

### Légende des pictogrammes

-  renvoie aux compléments psychosociaux.
-  renvoie aux compléments juridiques.
-  renvoie aux annexes.
-  renvoie aux interventions stratégiques.
-  renvoie aux modèles de formulaires.
-  renvoie aux listes de documents à obtenir et à l'aide-mémoire.
-  renvoie au lexique.
-  renvoie à la liste de documents adresses utiles.

#### Observation sur le titre du Code de procédure civile :

Le décret n° 75-1123 du 5 décembre 1975, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1976 a réuni de nombreux textes concernant la Procédure civile et le Code alors été dénommé « **Nouveau Code de procédure civile** ».

L'article 26 de la loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit a donné au « Nouveau » Code le nom officiel de « **Code de procédure civile** ».

Les deux dénominations successives vont donc apparaître dans le corps de cet ouvrage selon les moments où certains textes ont été rédigés.

Chaque fois que l'expression : « Nouveau Code de procédure civile » ou en abréviation « NCPC » sera employée il conviendra de la remplacer par l'expression « Code de procédure civile » ou en abréviation « CPC ».

# Préface

*Ce livre se veut un manuel qui décrit plus particulièrement la médiation familiale sous son aspect pragmatique, dans l'alliance du champ psychosocial et du champ du droit. Néanmoins, la médiation familiale ne peut se réduire à une somme de recettes. Pour qu'elle puisse avoir son efficacité, elle doit, dans chacune de ses phases, introduire une logique spécifique, mettre en place une certaine dialectique de pensée et se référer à une représentation de l'être et du temps particulière.*

*L'intérêt de la médiation, c'est sans doute de nous faire sortir de la « logique de la vengeance » qui peut trouver son expression plus ou moins masquée dans la procédure conflictuelle. Que l'on en soit conscient ou non, la logique de la médiation se situe dans une approche systémique d'interaction où chacun est amené à se reconnaître et à s'assumer comme coacteur de son présent et de son avenir.*

*C'est sans doute la capacité des médiateurs à étayer cette position d'acteur chez les partenaires – qui doivent progressivement abandonner le registre de la plainte pour celui de la responsabilité –, qui assure la réussite d'une médiation. Un des atouts de la médiation familiale, c'est de prendre en compte tous les aspects du réel dans lequel s'enracine la situation de ceux dont la vie est bouleversée par la séparation et qui ont à se resituer, à se reconstruire dans les différents domaines.*

*D'abord, dans le domaine des relations affectives : non seulement entre adultes protagonistes mais entre adultes et enfants, sans oublier les relations familiales plus larges, les amis, etc., également dans les rôles sociaux (la place de la mère, celle du père...) au sein d'une société en évolution dans ses normes et ses lois, et bien sûr, dans le domaine économique. Les médiateurs familiaux vont aider chaque partenaire à s'inscrire de manière nouvelle dans chacun de ces registres tout en tenant compte de la situation de l'autre, à la recherche d'une position viable ou « équitable » élaborée par les intéressés eux-mêmes. Dans une bonne médiation, il ne doit y avoir, à la fin, ni « gagnant » ni « perdant ».*

*Il y a là comme un apprentissage de la raison dialectique, au sens grec et premier du terme où, par le logos – la parole – chacun arrive à communiquer quelque chose de sa propre représentation à l'autre, en l'argumentant, sans pour autant réussir « à avoir raison de l'autre ». Car le rôle du médiateur est précisément de veiller et d'empêcher qu'on ne passe d'un usage du logos à l'autre, en déjouant toute tentative de prise de pouvoir, ramenant sans cesse le dialogue à*

## Guide de la médiation familiale

---

*l'élaboration de solutions-compromis qui tiennent compte des « besoins fondamentaux » de chacun. Le médiateur doit y faire absolument la preuve de son impartialité...*

*Si la médiation familiale arrive à éviter les conflits, voire à résoudre ceux déjà dans l'impasse, c'est qu'elle se réfère implicitement à une conception de l'être et de l'autre qui n'est pas figée dans ce qu'il a été ou ce qu'il a fait, et dans laquelle le temps est le lieu d'une certaine liberté du sujet qui permet des « bifurcations », de l'innovation. Pas de médiation familiale ou autre sans ce pari possible sur un « à-venir » qui n'est pas simple répétition ou conséquence du passé, où les êtres peuvent découvrir en eux et révéler d'autres possibles leur permettant de construire du nouveau avec les mêmes protagonistes qui, précisément, ne sont plus tout à fait « les mêmes » !*

*Là où les êtres restent trop « attachés à leur passé » de manière morbide, sans doute a-t-on une limite de la médiation familiale qui ne prétend, en aucune manière, être une thérapie. Elle se contente d'explorer le champ du possible pour des êtres qui ont plus de ressources qu'ils n'en soupçonnent, dans le registre d'une approche rationnelle d'une réalité à la fois subjective, matérielle et institutionnelle. Néanmoins, la voie qu'elle ouvre, lorsque les gens s'y engagent et y réussissent, leur offre non seulement une solution à leur conflit actuel, mais une « méthode » qu'ils peuvent utiliser dans des conflits ultérieurs dans le domaine familial ou autre. Certains en témoignent.*

*On peut s'étonner que la logique de la médiation, avec les prémisses que nous venons de dégager sommairement, ne fasse pas partie de la formation de base de tous les politiques qui ont en charge le sort des affaires nationales et internationales. En voulant imposer un ordre, dans un rapport de force qui les rend sourds aux besoins légitimes de ceux qui le subissent, ils se précipitent dans des conflits et des impasses dont ils sont bien incapables de sortir. Encore faudrait-il que les organismes internationaux, pouvant jouer le rôle de tiers médiateur, témoignent de leur neutralité.*

*En se déplaçant des microconflits familiaux aux macroconflits politiques, on voit qu'il n'y a pas de médiation sans une certaine exigence éthique de respect de l'autre ni sans la cohérence entre les principes que l'on pose et la pratique qui s'y réfère. Elle permet de dépasser les intérêts partisans et d'accéder à plus de « justice » parce qu'on y introduit plus de « justesse » dans la connaissance des hommes. En fait la médiation rejoint, par des voies nouvelles, la recherche d'une certaine « sagesse », prisée dans d'autres cultures...*

Maryvonne David-Jougneau  
Philosophe et sociologue

# Introduction

Tous les livres, comme les femmes et les hommes, ont une histoire et des racines.

De nombreuses fées canadiennes d'abord, françaises ensuite, se sont penchées avec conviction, humanité et souci des autres sur le berceau de ce guide. Comme si le temps était enfin venu de transmettre en douceur, avec une pédagogie de l'exemplarité, le savoir et le savoir-faire de la médiation familiale.

Ce guide de la médiation familiale est un ouvrage précieux qui devrait tout naturellement prendre place dans la bibliothèque usuelle de tous ceux qui, directement ou indirectement, œuvrent dans le domaine du traitement et de la régulation des conflits et des difficultés familiales.

Il constitue à la fois l'aboutissement d'une aventure partagée et la pierre angulaire de la diffusion de « la médiation familiale à la française » en tant que nouvelle connaissance indispensable.

L'introduction et l'émergence de la médiation familiale en France sont, faut-il le rappeler, sans tomber dans l'anecdote historique, nées d'une intuition jamais démentie de quelques pionniers qui, en 1988, firent un voyage initiatique au Canada, voyage devenu depuis pour beaucoup rituel.

C'est peu dire que celles et ceux qui s'étaient ainsi engagés dans les chemins de traverse de la justice douce furent perçus, selon les cas, soit comme de « doux utopistes » soit comme de redoutables « agents subversifs » remettant en cause bien des pratiques des professionnels, notamment des acteurs du droit de la famille bardés de certitudes.

Que de peurs, de craintes, d'incompréhension, voire de sarcasmes, et même d'interdictions ordinales affichées ou de recommandations de prudence confraternellement murmurées !

Dans le même temps, la médiation familiale, il est vrai dans le sillage d'une réflexion plus large sur les méthodes alternatives de résolution des conflits, faisait son chemin et marquait son territoire, ici et là. Les porteurs de la bonne parole ont essaimé avec patience et sens du concret, magistrats, JAF essentiellement, mais également certains parquetiers, avocats spécialisés en droit de la famille, enquêteurs sociaux, spécialistes des sciences humaines et aussi justiciables souhaitant être acteurs, citoyens et sujets de leur histoire familiale.

Ainsi, la médiation familiale a été expérimentée aussi bien dans sa dimension préventive, avant toute entrée dans le système judiciaire, comme porte d'accès différente,

## Guide de la médiation familiale

---

que dans sa dimension judiciaire curative sous forme d'invitation-injonction souple et non coercitive.

Au quotidien, il est apparu que la médiation familiale réussie totalement ou partiellement, et même en cas « d'échec », modifiait, grâce à la démarche et à l'esprit de médiation, les comportements et les approches, aidant à vivre autrement le conflit familial et surtout les situations de rupture.

Dès lors la pertinence de la démarche de médiation familiale étant reconnue, les premières expériences évaluées, les expériences étrangères recensées, le tout dans l'ombre portée de références supranationales, il était logique et incontournable que la médiation soit lisiblement inscrite par le législateur dans la palette renouvelée des dispositifs et outils offerts aux justiciables et aux professionnels du droit pour accompagner, aider les membres d'un groupe familial en crise ou en recherche d'un cadre, leur permettant de s'engager différemment dans l'élaboration d'une nouvelle organisation de vie.

C'est la loi du 4 mars 2002, révolution douce, réformant l'autorité parentale qui, de façon claire, cohérente et consensuelle, a introduit la médiation familiale dans le Code civil (article 373-2-10 du Code civil) en même temps qu'elle consacrait notamment par ailleurs la possibilité de résidence alternée dans le cadre d'une absolue égalité entre parents (mariés ou non, cohabitant ou non, séparés ou non) et enfants.

À cela s'ajoute l'inscription de la médiation familiale dans le divorce résultant de la loi du 26 mai 2004 voulu comme pacifique et apaisé (article 255-1° du Code civil). Sans préjudice de la loi du 18 novembre 2017.

On ne manquera pas enfin de relever la nouvelle dimension conférée à l'intervention du Juge aux Affaires Familiales. En effet, dans le cadre de la nouvelle autorité parentale, le Juge aux Affaires Familiales a désormais compétence pour régler toutes les questions pouvant se poser entre parents (article 373-2-6 du Code civil). On est bien loin du tranchant juridictionnel.

Cet élargissement de l'implication du Juge induit une nécessaire capacité à traiter des microconflits. De même, la réforme du divorce a concentrée la mission du Juge aux Affaires Familiales *ab initio* sur la phase fondamentale de la tentative de conciliation avec comme objectif l'élaboration d'accords aussi bien sur le principe du divorce que sur l'ensemble de ses conséquences.

Dans l'un ou l'autre cas, il est clair que la médiation familiale constitue le pivot de cette recherche d'accord. C'est dans ce décor que s'inscrit ce guide.

Par essence, définition et nature, un guide a pour objet de tracer un chemin, de montrer la direction, de transmettre un savoir. Un guide, c'est un passage de témoins. Il importe de se laisser guider d'étape en étape dans cet apprentissage, de les traverser une à une et de se laisser traverser par l'idée de médiation.

Mais la médiation en général, et la médiation familiale en particulier, c'est plus qu'une technique, même si cette technique est indispensable, en ce sens que nul ne pourra pratiquer sans avoir été dûment formé et évalué.

C'est bien un nouveau métier qui est né, d'où le choix clair et affirmé des pouvoirs publics d'un diplôme d'État de haut niveau, garantie nécessaire pour les usagers et protection contre d'éventuels prédateurs de la souffrance familiale.

La médiation familiale est également une éthique et une morale. Elle est masculine et féminine comme le couple, fécondité et repère, le tout sous le regard tutélaire nécessairement appuyé et complice de la Loi et du Juge.

D'où une subtile et incontournable articulation, là encore étape par étape dans le respect des pratiques et des déontologies entre les différents acteurs, notamment les avocats et les notaires

La médiation familiale est création, négociation, élaboration de solution souple à géométrie variable, raisonnable et raisonnée, parce que « les histoires d'amour des hommes et des femmes peuvent finir autrement », c'est-à-dire déboucher sur un autre possible empreint de sérénité et de sagesse.

Il ne fallait pas trop de quatre paroles, de quatre auteurs, pour faire passer le message. Ce qui fait lien entre elles, c'est bien entendu leur qualité avérée de médiateur familial. Tel est leur creuset commun dans lequel elles ont fait appert de leur différence d'origine professionnelle et de culture, non pour gommer ce qui sépare mais pour densifier ce qui rassemble en passant de l'éclairage à la lumière pour fondre leur connaissance dans ce qui fait l'essence de ce guide.

C'est de ce travail de métamorphose, de maturation et de bonification qu'il importe de s'imprégner.

Ce guide est un tout, il décline les outils de la médiation familiale et en aborde toutes les dimensions.

Il y souffle le vent frais et chaleureux d'un désir d'entente et de son possible. Le médiateur familial est un « passeur » entre un présent souvent malheureux, chaotique, et un futur d'espérance, porteur de sens.

Il est certain que ce guide contribuera largement à la mise en pratique quotidienne de la médiation familiale en France.

Claude Lienhard  
Professeur des universités,  
avocat spécialisé en droit des personnes,  
Médiateur familial (DE)





